



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 26 JUILLET 2021

A 18h, à l'Hôtel de Ville

M. le Maire ouvre la séance à 18h et procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Présents : CAUX Xavier, PORTET Christian, DILLON Valérie, LE MINEZ Monique, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, CHARRASSE Evelyne, VALETTE Michel, ALEXANDRE Maria, GARRIGUES Véronique, ESCANDE Jacques, MARROT Catherine, ZAROIL Mimoun, ANDRIEU Christelle, ROUCH Mylène, BOURDONCLE Stéphane, COMTE Nicolas.

Absents : Marie-Christine JOLIBERT, ALBAN Marie-Françoise, FOURCAUD Éric, GIROUSSE Laurent, PEISER Jean-Luc.

Procurations :

- Marie-Christine JOLIBERT à Christian PORTET
- Marie-Françoise ALBAN à Jacques ESCANDE
- Laurent GIROUSSE à Monique LE MINEZ
- Jean-Luc PEISER à Xavier CAUX

M. le Maire propose de désigner Catherine MARROT comme secrétaire de séance.
Adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal du dernier conseil municipal du lundi 7 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire demande l'accord du conseil municipal pour ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour « Délégation afin de délivrer une autorisation d'urbanisme pour une demande déposée par le maire ou un membre de sa famille ». L'ajout de ce point supplémentaire est adopté à l'unanimité.

Décisions Municipales prises depuis le dernier Conseil Municipal

En vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération 39/2020 du 11 juin 2020, les décisions municipales suivantes ont été prises depuis le dernier Conseil :

- 04D2021 : location logement 1 place Marcel Pagnol
- 05D2021 : location logement n°2, 15 chemin de la Mestrise

Adopté à l'unanimité.

1. Décision modificative n°1 du budget 2021

Une décision modificative du budget communal 2021 s'avère nécessaire afin de procéder à des ajustements de crédits sur des opérations. La Commission des Finances réunie le 12 juillet 2021 a validée cette opération.

Annexe n°1 : Décision modificative n°1.

Loïc BOULBES : je précise que ces réajustements sont faits grâce à des sommes budgétisées pour des travaux prévus mais qui ne seront pas réalisés cette année, comme les 65 000€ des WC publics.

Christelle ANDRIEU : est-ce que les travaux engagés pour la rénovation du local mis à disposition de Mima pourraient servir si ce local est un jour loué en appartement ?

Xavier CAUX : absolument puisque ce local était auparavant un appartement.

Maria ALEXANDRE : cela signifie que nous ne ferons rien pour les WC public cette année ?

Xavier CAUX : nous sommes freinés par les contraintes liées au périmètre des Bâtiments de France, ce qui ne veut pas dire que nous ne puissions pas envisager un habillage peu coûteux dans l'attente d'une solution.

Adopté à l'unanimité.

2. Vote des subventions aux associations

Le Conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution des subventions allouées aux associations, qui ont formulé une demande de subvention pour l'année 2021. Lors de l'instruction des demandes de subventions, il a été tenu en compte de l'épidémie Covid-19 et des restrictions sanitaires qui ont impacté l'activité et le fonctionnement de certaines associations. Il est précisé que seuls les dossiers complets sont présentés.

Annexe n°2 : Propositions d'attribution de subventions pour 2021.

Voir la liste des élus qui ne prennent pas part au vote.

Maria ALEXANDRE : pour le comité des fêtes, que se passera-t-il si les festivités de la Saint Maurice ne pouvaient finalement pas avoir lieu ?

Christian PORTET : il y aurait une révision de leur subvention l'année suivante.

Xavier CAUX : pour le comité de jumelage qui a demandé une subvention moindre que les années précédentes, il serait juste de leur attribuer comme pour les autres, la même subvention que l'an dernier.

Christian PORTET : peut-être faut-il les interpellier pour connaître leurs besoins ?

Cathy MARROT : nous avons voté des règles d'attribution, il est juste de les respecter. Si cette association demande moins c'est qu'elle estime avoir moins de besoin pour l'année 2021. Par contre, les informer que si une activité particulière devait se produire nous pourrions étudier une aide ponctuelle et ciblée.

Xavier CAUX : dans un souci d'équité entre toutes les associations, je propose l'attribution d'une subvention de 2000 euros au comité de jumelage pour l'année 2021.

Adopté à la majorité.

3. Demande d'un fonds de concours à la Communauté de Communes Pays de Mirepoix pour la démolition et la reconstruction de l'appentis du groupe scolaire Jean Jaurès

M. le Maire explique au conseil municipal que l'étude et les travaux engagés pour la démolition et la reconstruction de l'appentis du groupe scolaire Jean Jaurès peuvent faire l'objet d'une demande de subvention « fonds de concours » auprès de la Communauté de Communes Pays de Mirepoix, sur le montant restant à charge de la commune pour cette opération.

Démolition et reconstruction de l'appentis du Groupe scolaire Jean Jaurès	HT en €
Etude préalable	1 200,00 €
Montant des travaux	10 549,74 €
TOTAL DES DEPENSES	11 749,74 €
Subvention DETR (50%)	5 874,87 €
Reste à charge de la commune après DETR	5 874,87 €
Demande de Fond de concours CCPM (50% du reste à charge)	2 937,43 €
Reste à charge final de la commune	2 937,44 €
TOTAL DES RECETTES	11 749,74 €

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

4. Convention portant mise à disposition d'un dispositif de recueil mobile dans le cadre des demandes de cartes nationales d'identité et de passeports

La convention ci-annexée a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Etat met à disposition de la commune le dispositif de recueil mobile dans le cadre des demandes de cartes nationales d'identité et de passeports et la remise des titres aux demandeurs.

Annexe n°3 – Convention portant mise à disposition d'un dispositif de recueil mobile.

Christelle ANDRIEU : y a-t-il beaucoup de demandes dans l'année ?

Xavier CAUX : il s'agit de quelques demandes chaque année pour les personnes qui sont dans l'incapacité physique de se déplacer jusqu'en Mairie.

Adopté à l'unanimité.

5. Convention pour l'usage d'un point d'eau DECI à Saint Aulin

Au hameau de Saint Aulin, le propriétaire d'une réserve d'eau de 30 m³ propose la mise à disposition auprès de la commune de ce Point d'Eau Incendie (P.E.I.) afin d'assurer la défense extérieure contre l'incendie du secteur concerné. Le projet de convention annexé vise à définir les conditions de mise à disposition de ce point d'eau.

Annexe n°4 : Projet de convention de mise à disposition d'un Point d'Eau Incendie pour le DECI.

Adopté à l'unanimité.

6. Convention de financement – Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

L'Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, qui s'adressait aux collectivités dont le ou les écoles ne sont pas ou peu équipées. A Mirepoix, l'école Saint Maurice a sollicité la Mairie afin que la collectivité réponde à cet appel à projets et puisse en faire bénéficier l'établissement. Il est précisé que la différence entre le coût des équipements et le montant de la subvention sera refacturée à l'OGEC.

Annexe n°5 - Convention de financement – Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Adopté à la majorité (1 voix contre : Cathy MARROT).

RESSOURCES HUMAINES

7. Création d'un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences au sein du service technique du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022

Le dispositif du Parcours Emploi Compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Ce dispositif, qui concerne notamment les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat. La personne sera recrutée dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi. M. le Maire de créer l'emploi dans le cadre du Parcours Emploi Compétences, dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : renforcer l'équipe du service technique en permettant à la personne recrutée d'être formée et accompagnée pour développer ses savoirs et ses compétences tout au long du parcours.
- Durée du contrat : 12 mois, soit du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures.
- Rémunération : SMIC.

Christelle Andrieu : y a-t-il une volonté de pérenniser l'emploi au terme du contrat ?

Xavier Caux : oui, bien sûr, dans la mesure où le travail de la personne donne satisfaction.

Adopté à l'unanimité.

8. Création d'un emploi non permanent en accroissement saisonnier d'activité

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, il est proposé de créer un emploi non permanent en accroissement saisonnier d'activité pour un poste d'agent technique polyvalent, selon les conditions suivantes :

- Service technique
- Nombre d'emploi créé : 1
- Durée du contrat : 6 mois (du 1^{er} août 2021 au 31 janvier 2022), à temps complet.

Maria ALEXANDRE : le recrutement a-t-il déjà été fait ?

Xavier CAUX : oui, les candidats ont déjà été reçus et une candidature a été retenue pour cet emploi.

Adopté à l'unanimité.

9. Création d'emplois permanents

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grades.

Considérant le tableau des effectifs et les avancements de grades retenus, M. le Maire propose de créer les emplois suivants, selon les conditions mentionnées :

- 1 emploi d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe (catégorie B)
- 1 emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe (catégorie C), temps non complet à 30h hebdomadaires.
- 1 emploi d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe (catégorie C), à temps complet.

Monique LE MINEZ : sait-on pour quel emploi d'enseignement artistique ?

Xavier CAUX : il s'agit d'un emploi pour un enseignant de l'école de musique.

Adopté à l'unanimité.

10. Création d'un emploi pour un contrat d'apprentissage

La commune de Mirepoix souhaite recourir à un contrat d'apprentissage au sein du service technique pour renforcer l'équipe des espaces verts. L'apprenti préparera un CAPA Jardinier-Paysagiste au CFPPA de Pamiers Ariège-Comminges de Pamiers.

Christelle ANDRIEU : c'est intéressant car la commune paiera moins de cotisations par le biais de ce type d'emploi.

Xavier CAUX : encore une fois, au terme de la période d'apprentissage, la commune pourra envisager de pérenniser l'emploi si le travail de l'apprenti donne satisfaction.

Adopté à l'unanimité.

11. Délégation afin de délivrer une autorisation d'urbanisme pour une demande déposée par le maire ou un membre de sa famille

Il est rappelé que le Maire ne peut pas délivrer un permis de construire s'il est intéressé au projet soit en son nom personnel, soit comme mandataire.

En effet, en vertu de l'article L. 422-7 du code de l'urbanisme : « Si le Maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. »

Seul le conseil municipal peut par délibération, désigner un de ses membres pour délivrer l'autorisation d'urbanisme.

Il est donc proposé au conseil municipal de donner délégation à M. Christian Portet, adjoint au Maire, afin de délivrer les autorisations d'urbanisme pour tous les projets personnels du Maire ou d'un membre de sa famille.

M. Xavier Caux ne prend pas part au vote.

1 abstention : Christian Portet.

La séance est levée à 19h10.

Informations diverses :

- **Cyprès du cimetière de Saint Aulin :** une réunion a été récemment organisée avec les personnes qui s'étaient opposées à l'abattage des cyprès du cimetière de Saint Aulin. Il a été convenu que les 4 arbres répertoriés avec une « dangerosité importante » seront abattus dans les meilleurs délais. Pour décider du sort des autres cyprès, nous attendons le passage de l'ONF prévu courant septembre.
- **Entretien de la voirie et des espaces verts :** il faut essayer de trouver des solutions pour réduire le temps passé par les agents, notamment sur les tours d'arbres de platanes.
- **MIMA :** le festival 2021 est maintenu avec l'application du pass sanitaire pour les spectacles en intérieur.
- **Annulation du Forum des associations :** la CCPM a fait le choix d'annuler le forum qui était prévu le 11 septembre prochain.
- **Cinéma :** pour l'instant, il est maintenu ouvert avec une jauge limitée à 50 personnes.
- **Exonération d'occupation du domaine public :** accordée pour les forains durant la fête de la Saint Maurice.
- **Problème des nuisances liées aux containers cassés et non remplacés :** cela favorise la prolifération des rats et les mauvaises odeurs : un courrier va être adressé à la CCPM pour demander leur remplacement.

- **Service commun RH** : des propositions vont être faites par la CCPM. La Mairie devra ensuite décider si on poursuit le service commun RH et sous quelles conditions.
- **Béal et projet de microcentrale hydroélectrique** : l'entreprise qui bénéficiait de la promesse de bail emphytéotique pour ce projet est en liquidation judiciaire. Une convention pourrait voir le jour pour solutionner la question de l'ouverture des vannes.
- **Terrains situés au-dessus de la déviation** : le propriétaire a vendu les 3 hectares de terrains à un aménageur qui pour projet d'y faire un lotissement.
- **Herbe dans les rues de Mirepoix** : il y a quelques problèmes de fonctionnement à résoudre et essayer de trouver des solutions d'aménagement afin que les équipes gagnent du temps sur le désherbage ; des solutions aussi à envisager pour les tours des platanes, les trottoirs, etc...
- **MAMET** : les fêtes historiques se sont bien déroulées malgré un souci rencontré pour le placement par rapport à l'utilisation des terrasses. Cela nécessite une révision des règles d'occupation du domaine public dans le cadre des festivités.
- **Crise sanitaire** : à ce jour, les manifestations prévues pourront avoir lieu ; pour celles dont nous n'avons pas de nouvelles, les associations seront contactées. Par ailleurs, le forum des associations (prévu le 11 septembre 2021) a été annulé par le Président de la CCPM.
- **Fleurissement** : une habitante a demandé à la Mairie des jardinières pour planter elle-même des fleurs et s'en occuper. C'est une bonne idée que nous pouvons exploiter sur la base de journées citoyennes avec la participation des conseillers municipaux.
René BARON : Cette idée va dans le sens de ce que nous avons imaginé dans notre programme donc à soutenir
- **Agenda municipal 2022** : une première maquette doit arriver pour fin juillet ; concernant la charte graphique, pas de nouvelle à ce jour.
- **Implantation des bacs à déchets** : Loïc BOULBES rappelle le questionnaire envoyé au sujet de l'implantation avait recueilli peu de réponse. Pour répondre à quelques remarques, les endroits non pourvus posent des contraintes de réseaux.
Evelyne CHARRASSE : on abandonne donc l'idée des bas individuels dans les lotissements ? Cela risque de générer des incivilités, déjà en cours.
Loïc BOULBES: c'est un choix de la CCPM.
Discussion sur ces décisions et sur les amoncellements de déchets : problème de ramassage, bacs non remplacés, bac détériorés et mécontentements des riverains.
- **Relations avec la CCPM** : des problèmes de communications et de répartitions inégales entre les charges dues et le service rendu. D'autres points sont évoqués comme la gestion de la médiathèque, les fonds de concours... une réunion est organisée par la CCPM avec le Conseil départemental et la Région Occitanie : ces points seront soulevés.
- Stéphane BOURDONCLE évoque le questionnaire envoyé pour le choix de photos pour la route Jean DIEUZEDE ; pour le pays d'Arts et d'Histoire, le cahier des charges sera préparé pour l'automne.

- Evelyne CHARRASSE fait remonter les attitudes et prises de positions de certains prestataires de la commune sur les réseaux sociaux.
Xavier CAUX : il faut s'appuyer sur des faits objectifs pour aller contre.
Monique LE MINEZ : il faut pouvoir répondre en direct à quelques critiques tout en respectant ce qui est un droit même si les mots ne font pas toujours plaisir.